

Journées PCR

Modification de la nomenclature
des installations classées

Jérémie VALLET

Nicolas MICHEL

DGPR/SRT/MSNR

13 novembre 2014



Sommaire

- Contexte
- Quelques définitions
- Modification de la nomenclature



Contexte

- Pourquoi réviser les rubriques 17XX modifiées en 2007 ?
 - Nécessité de transposer la directive 2011/70/EURATOM relative à la gestion responsable des déchets radioactifs
 - Besoin de créer une rubrique pour la gestion des substances issues d'un accident nucléaire ou radiologique
 - Mise en cohérence avec le futur dispositif réglementaire d'instruction d'autorisation relative à la protection des substances radioactives contre les actes de malveillance

Définitions



Quelques définitions

- Substance radioactive : une substance radioactive est une substance qui contient des radionucléides, naturels ou artificiels, dont l'activité ou la concentration justifie un contrôle de radioprotection.
- Déchets radioactifs : les déchets radioactifs sont des substances radioactives pour lesquelles aucune utilisation ultérieure n'est prévue ou envisagée.



Centre stockage déchets TFA



Qu'est ce qu'une source scellée ?

- Source scellée : source dont la structure ou le conditionnement empêche, en utilisation normale, toute dispersion de matières radioactives dans le milieu ambiant.



Mesure de densité

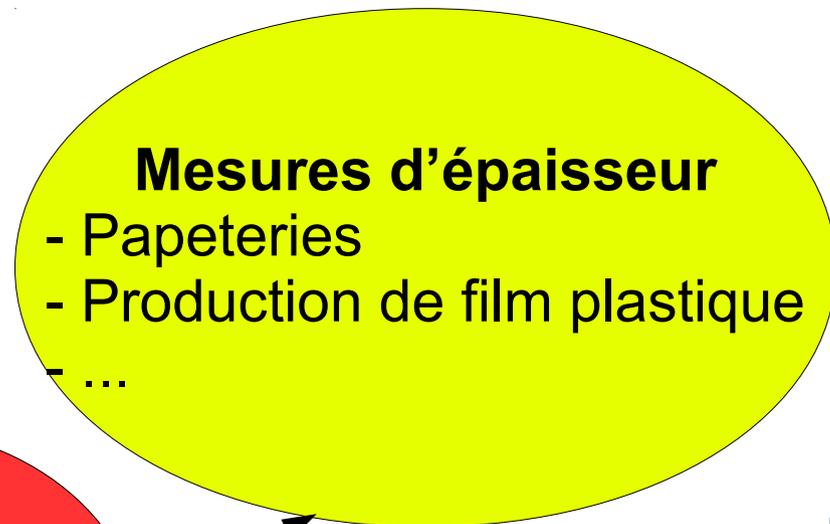


Source de cobalt 60



Mesures de niveau

- Industries chimiques
- Agroalimentaire
- ...

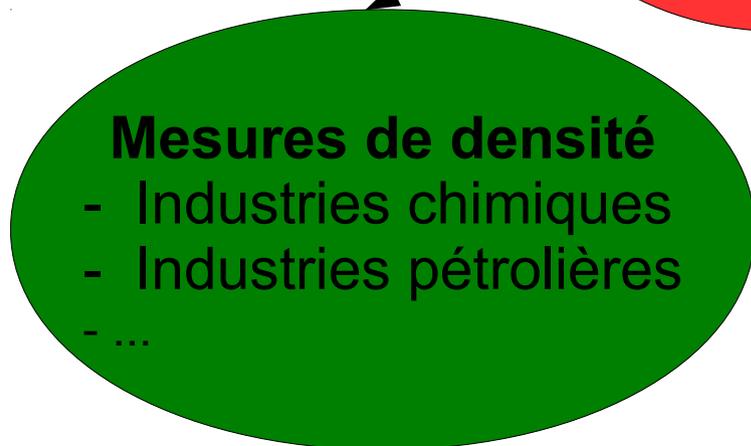


Mesures d'épaisseur

- Papeteries
- Production de film plastique
- ...

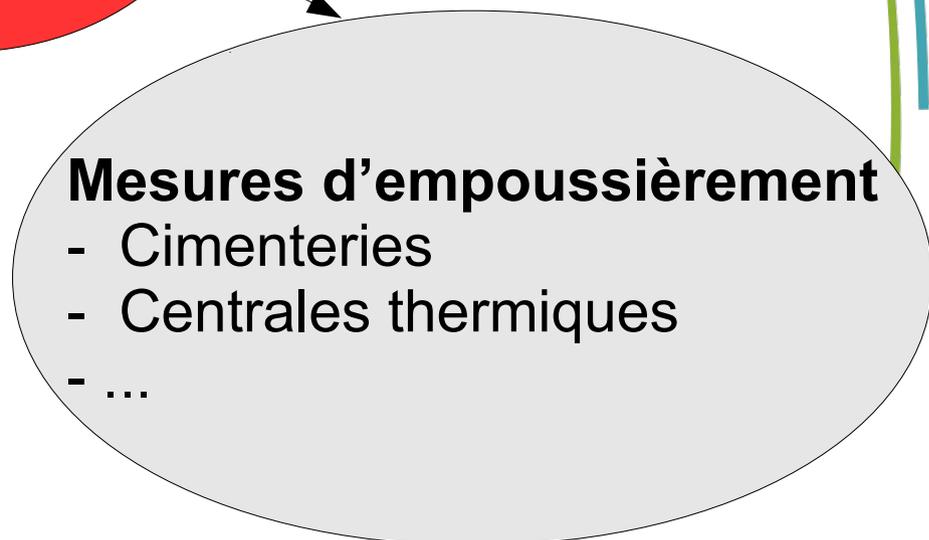


Utilisation des sources scellées dans les ICPE



Mesures de densité

- Industries chimiques
- Industries pétrolières
- ...



Mesures d'empoussièremment

- Cimenteries
- Centrales thermiques
- ...

Qu'est ce qu'une substance non scellée ?

- Source non scellée : source dont la présentation et les conditions normales d'emploi ne permettent pas de prévenir toute dispersion de substance radioactive.



Échantillons de laboratoire



Générateur de technétium 99m



Yellow cake (uranium)

Modification de la nomenclature



Présentation du décret de modification de la nomenclature (1)

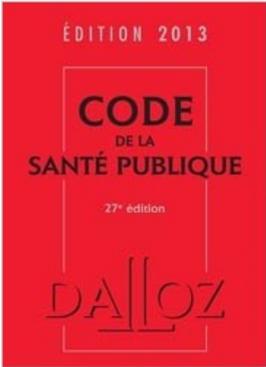
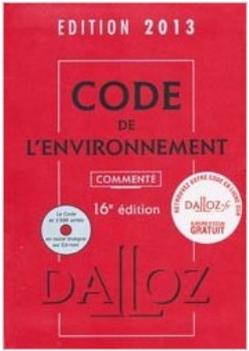
Le décret 2014-996 du 2 septembre 2014 :

- Supprime la rubrique 1715
- Supprime les conditions de classement actuelles
- Soumet l'ensemble des sources scellées au CSP
 - Pas d'impact sur l'environnement en situation normale
 - Possibilité de prendre en compte les aspects « accidentels » dans l'étude de dangers
 - Maintient du classement ICPE pour les autres rubriques
- Introduit une période transitoire pour la réalisation des dossier CSP pour les sources scellées

Présentation du décret de modification de la nomenclature (2)

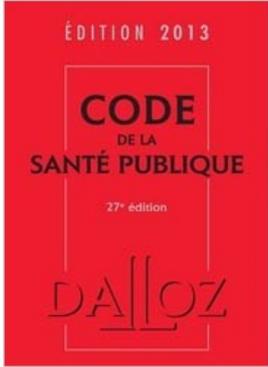
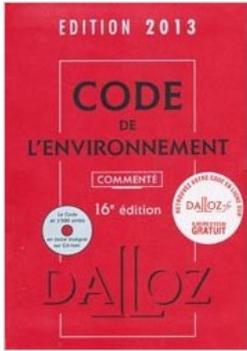
- Crée les rubriques :
 - 1716-1 (A) et 1716-2 (D) pour la gestion des substances non scellées (quantité supérieure à 10 m³)
 - 2797 (A) pour la gestion des déchets radioactifs (quantité supérieure à 10 m³)
 - 2798 pour la gestion des substances radioactives issues d'un accidents
- Si la quantité est inférieure à 10 m³ : autorisation CSP

Nomenclature substances radioactives

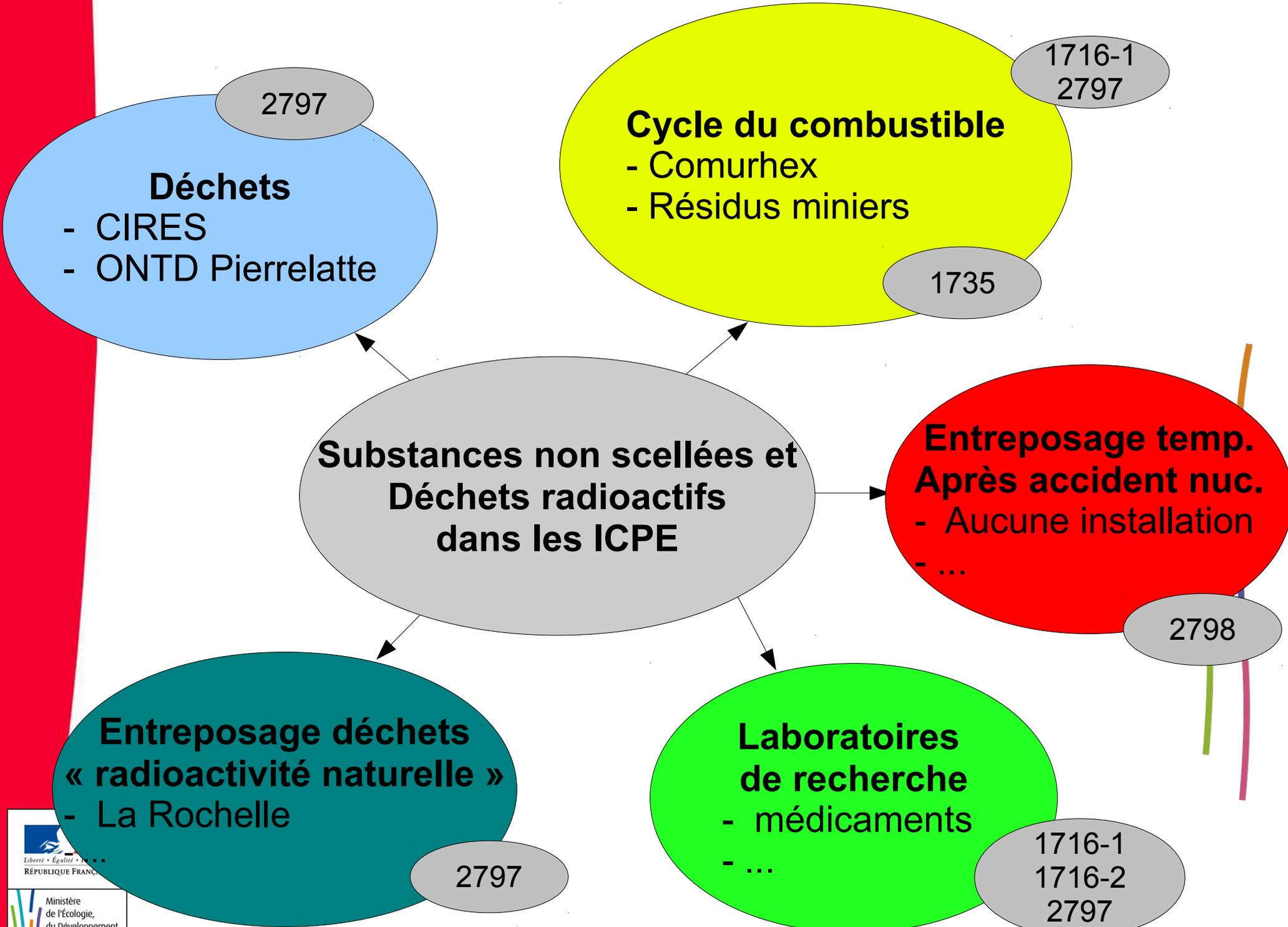
Avant la modification		Absence de classement ICPE A pour une autre rubrique	Classement ICPE A pour une autre rubrique
Substances sous forme de sources scellées	Utilisation Fabrication Préparation Conditionnement Transformation Dépôt Entreposage Stockage		 1715
Substances sous forme non scellées	Utilisation Fabrication Préparation Conditionnement Transformation Dépôt Entreposage Stockage		 1735
résidus de minerais	Dépôt Entreposage Stockage		1735

Nomenclature substances radioactives

Après septembre 2014

		Absence de classement ICPE A pour une autre rubrique	Classement ICPE A pour une autre rubrique
Substances sous forme scellées	Toutes les activités		
Substances sous forme non scellées	Quantité < 10 m3 Activités médicales Accélérateurs de particules		
Substances sous forme non scellées (y compris déchets)	Quantité > 10 m3 Hors activités médicales et accélérateurs	1716 2797 	 
Substances sous forme non scellées	Entreposage temporaire de déchets suite à un accident	2798 	 





Merci de votre attention

